



## Commune de MORTROUX

58 Grand Rue  
23220 Mortroux

☎ 05 55 80 62 14  
☎ 05 55 80 60 65

✉ [mairie.mortroux@wanadoo.fr](mailto:mairie.mortroux@wanadoo.fr)

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative au projet de révision de la carte communale

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 24 janvier 2017, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision de la carte communale.

Cette enquête publique se déroulera à la Mairie de Mortroux du 20 février 2017 au 20 mars 2017 inclus.

A été désigné par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges : M. Marcel PROT en qualité de commissaire enquêteur ;

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de carte communale et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 20 février 2017 de 9h à 12h,
- samedi 4 mars 2017 de 9h à 12h,
- samedi 11 mars 2017 de 9h à 12h,
- lundi 20 mars 2017 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de carte communale, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal puis transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse pour approbation. Une fois le dossier déposé en préfecture, le préfet disposera de deux mois pour approuver par arrêté la carte communale. A l'expiration de ce délai, le préfet est réputé avoir approuvé la carte.

Le maire, Guy MARSALEIX